

**CRÉDIT DU CONSEIL GÉNÉRAL
DE FR. 5'968'000.- POUR LES TRAVAUX COMMUNAUX DE RÉFECTION DES
AMÉNAGEMENTS ET DES RÉSEAUX DES SECTEURS DE LA GRAND-RUE ET DE LA
RUE SAINT-GERVAIS A COUVET**



LE CONSEIL GENERAL DE LA COMMUNE DE VAL-DE-TRAVERS

vu la loi cantonale sur les communes (LCo), du 21 décembre 1964 ;
vu la loi cantonale sur les finances de l'Etat et des communes (LFinEC), du 24 juin 2014 ;
vu le règlement des finances de la commune de Val-de-Travers, du 7 décembre 2015 ;
vu le rapport du Conseil communal, du 2 octobre 2024 ;
vu le préavis favorable de la commission de gestion et des finances, du 21 octobre 2024 ;
vu le préavis favorable de la commission d'urbanisme, énergie et développement durable,
du 6 novembre 2024 ;
vu le préavis favorable de la commission des travaux publics, du 6 novembre 2024 ;

sur la proposition du Conseil communal,

arrête :

- Article premier** : Un crédit de 2'822'000 francs est accordé au Conseil communal pour la réfection de la route cantonale (Grand-Rue et Saint Gervais) dans le village de Couvet.
- Article 2** : La dépense sera enregistrée comme suit :

Projet 100.31.093 - Réfection traversée Couvet - aménagements

Génie civil surface	Taux d'amortissement	2%
	Compte d'investissement	50100.00 Routes / voies de communication
	Entité de gestion	31 6150 Routes communales (Territoire)
Mobilier urbain	Taux d'amortissement	5%
	Compte d'investissement	50600.00 Biens mobiliers
	Entité de gestion	31 6150 Routes communales (Territoire)
Signalisation et marquages	Taux d'amortissement	10%
	Compte d'investissement	50600.00 Biens mobiliers
	Entité de gestion	31 6150 Routes communales (Territoire)

Article 3 : Un crédit de 3'146'000 francs est accordé au Conseil communal pour la réfection des réseaux souterrains de la route cantonale (Grand-Rue et Saint Gervais) dans le village de Couvet.

Article 4 : La dépense sera enregistrée comme suit :

Projet 100.43.110 - Réfection traversée Couvet - réseaux		
Eau potable	Taux d'amortissement	2%
	Compte d'investissement	50310.00 Ouvrages de génie civil du service des eaux
	Entité de gestion	43 7101 Approvisionnement en eau potable (Eaux)
Eau de fontaines publiques	Taux d'amortissement	2%
	Compte d'investissement	50300.00 Autres ouvrages de génie civil en général
	Entité de gestion	43 7100 Réseau des fontaines (Eaux)
Eclairage public et manifestations	Taux d'amortissement	5%
	Compte d'investissement	50600.00 Biens mobiliers
	Entité de gestion	41 6150 Routes communales (TP)

Article 5 : Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté qui entrera en vigueur à l'expiration du délai référendaire.

Val-de-Travers, le 18 novembre 2024

AU NOM DU CONSEIL GENERAL
LE PRESIDENT : LE SECRETAIRE :

Jean-Marc Hirschy Stéphane Bobillier